

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION SENIOR ACTIF

Date : 1er juin 2025

Lieu : 38 rue de la Barberie, 50770 Pirou

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juin, à 38 rue de la Barberie, 50770 Pirou, les personnes ci-après désignées se sont réunies en assemblée constitutive en vue de fonder une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Ordre du jour :

- 1. Présentation du projet associatif**
- 2. Adoption des statuts**
- 3. Élection des membres du bureau**
- 4. Questions diverses**

1. PRÉSENTATION DU PROJET ASSOCIATIF

Ludovic Loudière présente les objectifs de l'association, son champ d'action et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Après discussion, l'assemblée approuve à l'unanimité la création de l'association.

2. ADOPTION DES STATUTS

Les statuts de l'association sont lus à l'assemblée. Après délibération, ils sont adoptés à l'unanimité. Ils sont datés et signés par les membres fondateurs mentionnés dans le présent procès-verbal.

3. ÉLECTION DU BUREAU

Sont élus à l'unanimité :

- Président : Ludovic Loudière**
- Trésorière : Britta Opiela**

Aucun secrétaire n'a été nommé à ce stade.

4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soulevée.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Pirou, le 1er juin 2025.

Signatures :

Le Président de séance : Ludovic Loudière (signature)



Un membre fondateur : Britta Opiela (signature)

